



INFORMATIONS relatives à l'action de formation

Formation de formateurs

1. Modalités d'organisation et inscription

- Une pré-inscription (ci-jointe) vous est renvoyée : à renvoyer à jclaude.becker@mls.nc (avant 10 Aout 2026)
- Le calendrier de la formation : il sera établi selon les renseignements des disponibilités et indisponibilités mentionnées sur la fiche de pré-inscription La formation pourra être programmée entre AOÛT et début novembre 2026
- Communication du calendrier arrêté et confirmation de l'inscription
- Versement d'un acompte correspondant à 20% du coût de la formation

2. le coût de la formation

Le tarif est dégressif selon le nombre de participants inscrits, arrêté au 13 août 2026.

Tarifs de la formation (39 h)

Nombre de participants	Tarifs	Coût horaire par participant
2 participants	110 000 CFP par participant	3140 CFP
3 à 4 participants	85 000 CFP par participant	2430 CFP
5 à 7 participants	65 000 CFP par participant	1860 CFP

Le tarif applicable sera déterminé en fonction du nombre définitif de participants inscrits à la date du 13 août 2026.

Cette tarification vise à favoriser un accès solidaire et mutualisé à la formation lorsque le groupe est constitué.

La formation est maintenue à partir de 2 personnes

3. Modalités de règlement :

Un acompte de 30 % sera demandé au moment de l'inscription définitive, arrêtée au 14 août 2026.

Le solde sera réglé à la fin de la formation, avec possibilité de paiement en trois mensualités.

ATTESTATION de formation pour dossier DFPC agrément

L'attestation de formation délivrée pour dossier DFPC agrément-formateur est délivrée selon les conditions suivantes :

- aucune absence non justifiée mentionnée sur les feuilles d'émargement

- test d'évaluation de fin de formation mentionnant une note à minima de 8 /10
 - le règlement intégral du coût de la formation
- L'attestation de formation comporte une appréciation du formateur ainsi qu'une évaluation qualitative de l'implication et de la participation du professionnel durant la formation.

Jean Claude BECKER

Formateur et gérant de l'OF



POUR INFORMATION

1. Concernant l'obtention de l'agrément auprès par la DFPC

Pour obtenir l'agrément, il faut répondre à trois exigences :

- **Avoir trois années d'expérience professionnelle dans le domaine de formation dans lequel sont dispensés les enseignements ;**
- **Détenir une certification professionnelle de formateur d'adultes ou avoir suivi une formation à la pédagogie applicable aux adultes dont le contenu porte a minima sur les trois compétences clés d'un formateur d'adultes**
- **Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale à raison de faits constituant des manquements à la probité, aux bonnes mœurs et à l'honneur.**

Les personnes qui assurent déjà des fonctions d'enseignement en formation initiale sont exonérées de la condition d'expérience professionnelle minimale.

Les trois compétences clés d'un formateur d'adulte exigées et auxquelles notre formation répond explicitement selon notre programme communiqué sont

**LISTE DES COMPETENCES VISEES PAR UNE FORMATION
PROFESSIONNELLE
PORTANT SUR LA PEDAGOGIE APPLIQUEE AUX ADULTES
(selon Arrêté de la DFPC n° 2017-1165/GNC du 23 mai 2017
relatif à l'agrément des formateurs assurant des actions de formation
professionnelle continue)**

1. PRÉPARER SES INTERVENTIONS :

- Définir des objectifs et construire les situations d'apprentissage adaptées au public en Formation
- Connaître les théories et méthodes pédagogiques applicables aux adultes,
- Définir et formuler les objectifs pédagogiques,

- Les organiser dans une progression pédagogique,
- Adopter les méthodes pédagogiques appropriées,

2. ANIMER LES SEQUENCES DE FORMATION :

- Mettre en œuvre les séquences pédagogiques et réguler le travail et le fonctionnement du groupe
- Connaître les principes de la communication,
- Mettre en œuvre une écoute active (centrée sur l'apprentissage),
- Réguler l'expression et le travail du groupe,
- Gérer le temps,
- Gérer les conflits,

3. ASSURER LE SUIVI PEDAGOGIQUE DES STAGIAIRES :

- Connaître son rôle de formateur et ses limites,
- Adopter et susciter une pratique non discriminatoire envers et entre les stagiaires,
- Connaître des éléments de psychologie des personnes en formation,
- Maîtriser les techniques d'entretien individuel et collectif,
- Adapter la progression aux rythmes et styles des apprenants,
- Identifier les difficultés des apprenants et mettre en place des solutions de remédiation pédagogique.

4. ÉVALUER LES APPRENTISSAGES

- Connaître les différentes fonctions et formes de l'évaluation,
- Créer et utiliser des outils d'évaluation des apprentissages.